

## Tahar Khalfoune<sup>1</sup>

Universitaire et chargé d'études à l'ONG Forum réfugiés à Lyon



## ALGÉRIE : UN NATIONALISME DE MUTILATION

---

Le choix de la conception jacobine de la nation adoptée dès 1962, dont les premiers jalons furent posés au cours du mouvement nationaliste des années 1920 et 1930, a eu pour conséquence immédiate la mobilisation de l'ensemble des instruments politiques, juridiques, idéologiques de l'État (constitutions, chartes, discours...) y compris l'école, les médias, l'histoire, le roman national... en vue d'une assimilation radicale à la seule norme sacro-sainte de l'arabo-islamisme. Aujourd'hui, il est temps de s'affranchir de cette conception ethnoreligieuse inadaptée pour la concevoir sur la citoyenneté, car les pratiques politiques et sociales autoritaires et la culture patriarcale, consubstantielle à l'islam et ancrée dans les mœurs, a agi comme un puissant frein à l'émergence de l'individu citoyen. La citoyenneté s'entend ici dans le sens d'une double rupture avec le croyant et le sujet, pour que le citoyen devienne membre actif de sa communauté politique et concourt, par l'exercice de ses droits politiques, à la désignation des instances gouvernant son pays. Si les droits de l'homme sont des libertés, selon le juste mot de Jean Rivero, les droits des citoyens sont des pouvoirs.

*The choice of the Jacobin conception of the nation adopted in 1962, the first milestones of which were laid during the nationalist movement of the 1920s and 1930s, had the immediate consequence of mobilizing all the political, legal and ideological instruments of the state (constitutions, charters, speeches, etc.), including the school, the media, history, the national novel, etc., with a view to a radical assimilation to the sole sacrosanct norm of Arabism. Today, it is time to free ourselves from this unsuitable ethno-religious conception and to focus on citizenship, because authoritarian political and social practices and the patriarchal culture, which is consubstantial with Islam and rooted in the customs, has acted as a powerful brake on the emergence of the individual citizen. Citizenship is understood here in the sense of a double break with the believer and the subject, so that the citizen becomes an active member of his political community and contributes, through the exercise of his political rights, to the designation of the authorities governing his country. If human rights are freedoms, according to Jean Rivero's apt phrase, citizens' rights are powers.*

---

1. Tahar Khalfoune est l'auteur du livre, tiré de sa thèse : *Le domaine public en droit algérien : réalité et fiction*, Coll. « Logiques Juridiques », Paris, L'Harmattan, 2004 ; coauteur avec l'historien Gilbert Meynier de *Repenser l'Algérie dans l'histoire. Essai de réflexion*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; (dir.) *Mélanges en l'honneur de l'historien Gilbert Meynier*, Paris, L'Harmattan, 2019, et auteur de nombreuses réflexions sur le droit publiées dans la *Revue internationale de droit comparé (RIDC)*.

LES PROPOS DU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON<sup>2</sup>, tenus à l'occasion d'une réception offerte le 30 septembre 2021 au palais de l'Élysée, devant près d'une vingtaine de jeunes ayant tous des liens par leurs parents avec la guerre d'Algérie, ont été jugés outrageants suscitant l'ire des dirigeants algériens au point de provoquer une crise diplomatique entre les deux États. En s'interrogeant sur l'existence de la nation algérienne avant la colonisation française, l'on peut dire qu'il a tout simplement reproduit un poncif colonial. Près d'un siècle avant le président Macron, l'universitaire colonial Émile Félix Gautier<sup>3</sup> (1864-1940) arguant de « l'anarchie berbère » et de la domination ottomane pendant plus de trois siècles, a conclu à l'incapacité des Berbères à s'organiser par eux-mêmes, à sortir d'une certaine forme de démocratie locale pour construire une nation.

Dans le même contexte, Ferhat Abbas, (président du premier gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) de 1958 à 1961), défendant une politique d'assimilation par l'égalité des droits, soulignait en parlant de la patrie algérienne, avant de se raviser au début des années 1940 : « J'ai interrogé l'histoire ; j'ai interrogé les morts et les vivants ; j'ai visité les cimetières : personne ne m'en a parlé »<sup>4</sup>. L'auteur a utilisé le terme « patrie » dans le contexte des années 1930 comme synonyme de nation puisque sa déclaration, devenue célèbre, commence par la phrase suivante « Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste... ».

Les communistes français, ayant joué un rôle non négligeable dans la genèse du mouvement national, considéraient l'Algérie comme une « nation en formation », cette idée est soutenue, notamment par Maurice Thorez en 1939<sup>5</sup>, soit une construction historique inachevée, entravée par la colonisation, avant que leur position n'évolue en 1957, selon l'historien Jean-Pierre Vernant, vers une formule plus positive correspondant davantage à la vérité historique celle « d'une nation forgée dans les combats »<sup>6</sup>. Le Parti Communiste Algérien (PCA), dans une *Étude sur la nation algérienne*<sup>7</sup>, fait remonter la prise de conscience nationale à la répression

2. *Le Monde*, 2 octobre 2022.

3. Émile-Félix Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Payot, Paris, 1927, ouvrage réédité en 1937.

4. *Revue de l'Entente franco-algérienne* (organe hebdomadaire de la Fédération des élus Musulmans) du 23 février 1936.

5. Discours prononcé le 11 février à Alger. Vt. Maurice Thorez, *Textes choisis sur l'Algérie*, Paris, Éd. Sociales, 1962.

6. Jean-Pierre Vernant, « Le PCF et la question algérienne (1959) », *Revue Vacarme* 2000/3 (n° 13), p. 28-31.

7. Étude publiée dans *Réalités algériennes et marxisme*, revue théorique éditée par le Parti communiste algérien, numéro spécial, juillet 1958.

sanglante des manifestations de mai-juin 1945 dont le bilan macabre s'est soldé par 20 000 morts environ<sup>8</sup>. Quant à l'association des 'uléma fondée en 1931, dans un contexte historique fortement marqué par la montée du salafisme et du panarabisme, défend une conception, comme nous le verrons plus loin, ontologique et essentialiste de la nation.

L'interrogation inattendue du président Macron sur la nation algérienne a, toutefois, le mérite de susciter un débat utile qui a longtemps fait défaut sur des questions cruciales tenant aussi bien à la nation, sa formation et son histoire qu'à la nature politique de la Régence d'Alger du début du xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à sa chute en 1830.

### **La nation/umma source de confusion**

Notons d'abord que l'idée de nation baigne dans un environnement de concepts proches, mais distincts comme la patrie, le peuple, l'État, l'État-nation, la société... Le terme nation, avant d'évoluer et de recouvrir sa teneur actuelle, dérive du latin *natio* qui signifie « naissance ». L'acception politique qu'elle recouvre est relativement récente y compris dans le contexte européen où elle a éclo ; elle remonte aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles, consolidée peu à peu à grand renfort d'histoires officielles et de mythes fondateurs, elle a fini par s'imposer aux xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles.

La nation a connu depuis le xix<sup>e</sup> siècle une fortune bien singulière et le nationalisme est l'idéologie la plus répandue dans le monde, alors que la nation n'est ni une personne juridique ni un élément constitutif de l'État que les juristes définissent comme une personne morale de droit public titulaire de la souveraineté. Quand bien même le nationalisme postule l'organisation de la nation en État souverain, c'est la notion de population, et non celle de nation, qui est retenue juridiquement pour la définition de l'État. Ce dernier renvoie à une forme juridique et institutionnelle d'organisation politique, alors que la nation est une notion politique et sociologique, elle est l'expression d'une adhésion à une communauté politique. La juxtaposition de ces deux concepts analogues, mais distincts même s'ils sont quelquefois utilisés à tort comme synonyme, à l'exemple de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Cette dénomination est inadéquate puisque l'ONU réunit des États et ce sont ces derniers qui l'ont mise en place à San Francisco au sortir de la seconde guerre mondiale, précisément le 24 octobre 1945, pour la substituer à la Société des

8. Jean-Pierre Vernant, *loc. cit.*

nations (SDN). Tandis que l'État est une notion juridico-politique ancienne, elle renvoie à une forme d'organisation politique que l'État incarne.

Celui-ci caractérise l'Europe depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, il s'est transformé en État-nation à partir du xix<sup>e</sup> siècle, alors que la nation est une notion politique récente qui se traduit par un sentiment d'appartenance à une communauté humaine désirant de vivre ensemble, partageant un passé, un présent, un socle commun de valeurs et un futur qu'elle matérialise. Une autre différence, et non des moindres les distingue ; elle tient à la reconnaissance internationale, une condition indispensable à la vie juridique et politique d'un État, elle n'est nullement requise pour la nation. Dans son rapport au peuple, la nation n'est pas une donnée naturelle, mais une entité conceptuelle, un construit social, une communauté imaginée, selon le mot de l'historien Pascal Ory, alors que le peuple est une réalité tangible et s'entend d'une communauté humaine établie sur un territoire et représente le substrat humain de la nation. Quant à la patrie et le patriotisme, ils s'entendent de toutes sortes d'attachement sentimental au pays natal, ses habitants, sa terre, ses paysages... tandis que la nation est une abstraction qui renvoie à la communauté politique.

Dans le contexte des pays du Moyen-Orient et du Maghreb où elle est transposée au lendemain des indépendances, la nation est encore plus récente, mais elle peine à s'y acclimater<sup>9</sup>. La nation arabe, soulignent l'académicien Henry Laurens et l'historien Pierre-Jean Luizard, était inexistante avant les accords de Sykes-Picot en 1916, même si le désir de se séparer du Califat ottoman dans le milieu intellectuel de la *Nahda* (renaissance), mouvement revivaliste de l'islam né à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, a préexisté à la grande guerre. L'intellectuel chrétien Nadjib Azoury, étudiant à l'École de sciences politiques à Paris au début du xx<sup>e</sup> siècle, a conceptualisé l'idée de nation pour la première fois dans un ouvrage en français paru en 1905<sup>10</sup>. Il se veut un plaidoyer pour l'édification d'un grand État arabe qui s'étend de la méditerranée à la mer d'Oman, indépendant du Califat ottoman, et dont la mise en œuvre se fera avec le concours de la France. Tandis que le concept de nation triomphait un peu partout en Europe depuis le xix<sup>e</sup> siècle, l'idée nationale était absente jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle au sein des peuples du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Après sa réception, cette idée évolue dans un environnement foisonnant de concepts susceptibles de prêter à confusion, un effort de clarification est indispensable.

9. Daniel Rivet, « Quand l'affrontement entre entité confessionnelle et le nationalisme laïc reste incertain », *L'islam politique au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 2022, p. 53-62.

10. *Le réveil de la nation arabe dans l'Asie turque en présence des intérêts et des rivalités des puissances étrangères, de la curie romaine et du patriarcat œcuménique : partie asiatique de la question d'Orient et programme de la Ligue de la patrie arabe*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905.

Observons d'abord que la nation en contexte arabo-islamique renvoie à une triple acception, à géométrie variable, dont la teneur oscille entre la plus étendue à la plus resserrée<sup>11</sup>. Le substantif *al-watan* désigne la nation *stricto sensu*, circonscrite dans les frontières d'un État correspondant à l'État-nation (*al-dawla al-wataniya*) au sens contemporain de l'expression. Et l'on parle dans ce cas d'*al-watan al-dja-za-iri*, *al-watan al-tunsi*, *al-watan al-maghribi*... (nation algérienne, tunisienne, marocaine). *Al-qawmiya*, autre notion proche et polysémique peut renvoyer à la tribu, la communauté, et l'on citera l'expression « *qawm lot* » par exemple, soit le peuple de Sodome dans le récit biblique, repris dans le texte coranique signifiant la communauté qui se livre à la sodomie. Ou encore le groupe ethnique (*qawm*) courant en Afghanistan, ou le peuple quoique pour ce dernier le terme *al-sha'b* est couramment utilisé et paraît plus adapté. *Al-qawmiya* est souvent associée à l'adjectif *al-'arabiya*, soit *al-qawmiya al-'arabiya* qui s'entend de la nation arabe ou du nationalisme arabe visant à unifier l'ensemble des peuples arabes de l'Atlantique au Golfe sur la base d'un critère ethnolinguistique.

La formule *al-umma al-'arabiya*, fréquemment utilisée, renvoie à la même réalité, elle est employée comme synonyme. La *umma* que l'on traduit souvent à tort par nation s'écarte de celle-ci tant par son origine que par sa nature. La première est d'essence religieuse et s'entend *lato sensu* de la communauté des croyants et, plus précisément, des Musulmans et l'on parle de *al-umma al-mohamadiya* ou *al-islamiya* (la nation mahométane ou islamique). Les Juifs et les Chrétiens en terre d'islam ne jouissant pas des mêmes droits que les Musulmans, sont en principe des protégés, mais assujettis au statut de *dhimmi*<sup>12</sup> conformément au droit islamique qui ignore la nationalité. Seule compte la *umma* composée de Musulmans puisque le lien fondant la *umma* est fondamentalement religieux et non politique. La distinction au sein de la communauté musulmane s'opère entre Musulmans et non musulmans. La seconde (nation) est construite sur des principes politiques, elle renvoie à la communauté politique et transcende les appartenances ethniques, linguistiques et religieuses...

Lorsque les textes officiels empruntent aux systèmes juridiques et politiques de l'Occident certaines normes et notions, comme la nation en l'occurrence, ce n'est pas à son acception politique moderne qu'elle renvoie, mais à la *umma*, un concept

11. Vt. not. Daniel Rivet, *L'islam et politique au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, février 2022, p. 56.

12. Le *dhimmi* en droit islamique renvoie au statut des Juifs et des Chrétiens bénéficiant de la protection de l'État islamique en contrepartie de l'acquiescement d'un impôt. À la différence du *dhimmi*, le *harbi* (حربي), désignant un habitant non-musulman du *dar al-harb* ou région non soumise à la juridiction islamique, n'a point de droits.

à connotation religieuse. « *Le langage, disait Saint-Exupéry, est source de malentendus* ». Un concept emprunté est nécessairement retravaillé par le contexte d'accueil et cette situation est plus compliquée en situation de bilinguisme, car la traduction des concepts est parfois approximative. Par certains aspects la *umma* est proche de la notion turque de « *millet* » qui renvoie à la communauté confessionnelle. La nation se distingue aussi bien du vocable *al-mujtama'* (la société) qui se caractérise par l'immédiateté, le présent que de celui d'*al-sha'b* (peuple) qui renvoie à un groupement humain.

Les habitants de l'espace islamo-arabe, dominé durant des siècles par l'Empire ottoman, se définissaient eux-mêmes comme membres d'une tribu, d'une province, d'une région : *shami* (du *bilad al-sham*), *baghdadi* (de Bagdad), *fassi* (de Fes), *dimashqi* (de Damas), *yamani* (du Yemen), *tunsi* (de Tunis ou de Tunisie), *djazaïri* (d'Algérie)... ou d'une communauté confessionnelle : *shi'i* (shi'ite) *sunni* (sunnite) *druzi* (druze) *massihi* (chrétien), *qobti* (copte), *yahoudi* (juif)... L'arabité n'était pas encore conçue sous une forme nationaliste, elle était vécue plutôt comme une appartenance culturelle. Et les identités collectives n'étaient pas assimilables à des identités nationales au sens où on l'entend aujourd'hui. D'ailleurs pour les Égyptiens le qualificatif « arabe » désignait le bédouin. Napoléon Bonaparte l'a appris à ses dépens ; lors d'un discours prononcé en 1798 au Caire, il a tenté de jouer sur la fibre patriotique arabe pour inciter les Égyptiens à se soulever contre les Ottomans. Le public n'avait pas compris grand-chose parce que l'arabe en Égypte désigne le bédouin ou la personne ayant une filiation renvoyant à la péninsule arabique<sup>13</sup>. Les Arabes au sens d'une communauté d'hommes unie par la langue et la culture, avisait Henry Laurens, n'existait que dans le regard des Européens, en particulier de certains penseurs français.

La Nation est une construction idéologique, ce qui explique la difficulté de lui attribuer une définition pleinement satisfaisante. Dans tous les cas, compte tenu des conséquences désastreuses des guerres qui ont marqué le xx<sup>e</sup> siècle, notamment la seconde guerre mondiale dont le bilan des pertes en vies humaines est singulièrement effroyable, la nation ne peut aujourd'hui être valablement fondée sur l'ethnie, la langue ou la religion. La nation ne saurait se concevoir sur le simple fait que des populations vivent sur un territoire déterminé, partageant une religion, une langue, une ethnie... Elle se construit plutôt à partir d'une prise de conscience collective de partager un passé commun, un héritage reçu en indivis, un destin et un socle de valeurs partagés. Le sentiment d'appartenance à une nation est paradoxalement un

13. Henry Laurens, *Français et Arabes depuis deux siècles*, Paris, Tallandier 2012, p. 17.

facteur d'identification pour les populations au sein d'un pays et de différenciation entre nations, soit une identité collective inclusive de l'être collectif et distinctive des autres.

## La nation : deux conceptions en compétition

Au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, deux conceptions de la nation étaient en compétition en Europe et dont l'influence a débordé l'espace européen pour s'étendre au Moyen-Orient et au Maghreb... L'on tentera d'en présenter ici à grands traits quelques idées-forces. D'un côté la conception française est promue, notamment par l'historien Fustel de Coulanges (1830-1889). Dans sa réponse du 27 octobre 1870 à l'historien allemand Theodor Mommsen, (1827-1903) soutenant que l'Alsace et la Moselle font partie de la nation allemande en excipant de la race et la langue de leurs habitants, Fustel de Coulanges a souligné que ce qui différencie les nations « ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances »<sup>14</sup>. Tout en relativisant le rôle de la race et la langue dans la construction de la nation, il privilégia l'adhésion volontaire, le consentement et l'histoire au temps long. Le philosophe et historien Ernest Renan (1823-1892) qui, à son tour, dans sa célèbre conférence prononcée en mars 1882 à la Sorbonne *Qu'est-ce qu'une nation ?*, écarta l'idée de race et de langue dans la définition de la nation au profit d'un passé commun, d'adhésion volontaire à une communauté politique et du désir de vivre ensemble, de la volonté de continuer à faire valoir l'héritage reçu en indivis...

Bien avant ces deux penseurs, même s'il est encore trop tôt de parler de nation au XVI<sup>e</sup> siècle, Jean Bodin (1530-1596) philosophe et théoricien politique pensa la nation dans son célèbre ouvrage *Les Six Livres de la République* sur l'idée de civilisation et d'unité de l'espèce humaine qui se différencie selon un critère géographique et non généalogique. La Révolution française, ayant brutalement rompu avec la monarchie, est marquée par une exaltation quasi religieuse de la nation et des idéaux de la République, notamment l'égalité citoyenne et son corollaire l'abolition des privilèges. La nation fut alors une idée progressiste marquant pour les Français le passage du statut de sujet à celui de citoyen et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (art. 3) a fait de la nation la source de toute souveraineté. Toutefois, dans la réalité le principe d'égalité citoyenne promu par la Révolution est à nuancer puisque les femmes et les Indigènes dans les colonies en sont exclus.

14. Réponse publiée dans la *Revue des deux mondes* le 15 mai 1872.

De l'autre, la conception allemande de la nation, œuvre de son école historique qui a conçu la nation sur des éléments objectifs, tels que la langue, la géographie, la religion, la race... formant un corps organique, soit une communauté d'hommes unie par les liens du sang, partageant la même langue et la même culture<sup>15</sup>. L'humanité est, selon les tenants de cette approche, est formée de races hiérarchisées dont la race aryenne, demeurée pure, se situe au sommet. Dans sa version la plus extrême, cette conception a donné naissance au nazisme.

Pour nombre de penseurs allemands des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, comme le juriste Friedrich Carl Von Savigny (1779-1861) et le philosophe Johann Gottlieb Fichte (1762-1814), il y a quelque chose d'inné chez le peuple allemand appelé *Volksgeist*, c'est-à-dire l'esprit ou le génie allemand qui constitue le fondement de son identité et se manifeste par la langue et les coutumes transmises par les mythes, les chants, la culture... L'on remarquera que c'est le peuple qui est ici porté au pinacle puisque le substantif (Volk) désigne juridiquement le peuple en allemand. Les implications du *Volksgeist* sur le droit se traduisent par la croyance en un lien indissociable entre la conscience du peuple et la genèse du droit dont la formation est originairement spontanée. Le droit est ainsi déterminé par le passé du peuple et obéit au principe de continuité qui caractérise le *Volksgeist*. Tout autre est l'approche positiviste qui ne conçoit le droit que dans et par l'État, ce sont pour Hans Kelsen, figure emblématique du positivisme juridique exposé dans son ouvrage *La théorie pure du droit*, les deux faces d'une même pièce<sup>16</sup>.

Les auteurs de cette conception, pensée comme un fait culturel découlant d'un fait biologique, ne s'accordent pas sur le mode d'acquisition et de transmission de ce génie. Pour certains, il se transmet par le sang pour d'autres par la langue ou le territoire de naissance. Peu importe, le référent ethnolinguistique domine la conception allemande de la nation ; le pangermanisme ou la grande Allemagne, né d'une opposition à la révolution française et à l'implantation napoléonienne en Allemagne au début du XIX<sup>e</sup> siècle, s'entend de toutes les régions et pays où l'on parle une langue germanique : Allemagne, Pays-Bas, Flandre, Alsace, Moselle, Suisse alémanique, Autriche... le pangermanisme se veut donc intégrateur de tous les peuples d'origine germanique et dont la langue est l'allemand en vue d'une seule grande nation sous l'égide de l'Allemagne. Ainsi, au nom de la langue allemande parlée par les populations d'Alsace-Moselle, l'Allemagne s'était emparée des trois

15. Werner Ruf, « La conception de la nation en France et en Allemagne », *Hommes & Migrations*, janvier-février 2000 n° 1223, *Regards croisés France-Allemagne*. p. 12-19.

16. Hans Kelsen, « Qu'est-ce que la théorie pure du droit ? », *Droit & Société* 22-1992, p. 551-568.

départements : Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle par le traité de Frankfurt du 10 mai 1871.

En vérité, le pangermanisme n'y deviendra l'une des idéologies dominantes qu'après la grande guerre, notamment sous la République de Weimar en 1928, et qui sera une grande source d'inspiration au national-socialisme fondé par Hitler en 1920, érigé en régime politique en 1933. Pour le théologien et philosophe allemand, Johann Gottfried Herder (1744-1803), la terre et la langue constituent les fondements de la nation. Fichte, dans son ouvrage *Discours à la nation allemande* paru en 1807 à Berlin, se place sur la même ligne de pensée lorsqu'il souligne que de tous les peuples germaniques, seuls les Allemands sont établis durablement dans leurs terres pour y développer, de façon continue, la langue des origines. C'est bien là une conception déterministe, presque fataliste de la nation privilégiant l'appartenance commune sur la base des liens de sang et de langue.

Dans le rapport de la nation à l'État, notons que, contrairement à la France où l'État a précédé la nation, celle-ci étant articulée sur la structure de celui-là, la nation en Allemagne a germé avant 1871 à partir d'une multitude de principautés féodales héritées des traités de Westphalie de 1648, et a pris corps avant l'État allemand unifié. Le premier État national allemand remonte à 1871, il était dominé par le militarisme prussien. Tandis que la nation allemande a façonné l'État (fédéral) à son image, l'État en France a forgé la nation sur son modèle (unitaire) largement favorisé par le catholicisme et la révolution de 1789. Le jacobinisme, caractéristique majeure de l'État en France, est cependant atténué par tout à la fois les nombreuses lois de décentralisation adoptées depuis les « lois Defferre » de 1982, la tradition d'État de droit, le respect des libertés individuelles et collectives, la nature protectrice et redistributrice de son système social...

Aujourd'hui l'Allemagne a clairement rompu avec la conception organique de la nation qui a donné naissance à un sentiment de supériorité ethnique revendiqué comme l'essence de l'âme allemande. La prise de conscience collective des Allemands que leur pays et l'idée qu'ils se faisaient de la nation avaient contribué au déclenchement de deux guerres mondiales fort dévastatrices a battu en brèche le présupposé d'une supériorité culturelle allemande. Cet éveil très éprouvant a entraîné de profondes remises en question des choix politiques antérieurs et qui se sont traduites par l'abandon, d'un côté, de vieux concepts de la nation allemande conçue sur les liens de sang et de langue et, de l'autre, de la culture militariste héritée de la Prusse. Après la Seconde Guerre mondiale et la cuisante défaite de l'Allemagne, l'idéologie nazie, objet de toutes les condamnations, fut soumise à une analyse critique, à une profonde

remise en cause visant aussi bien à épurer la pensée politique allemande de la gangue nazie et à éliminer les germes du national-socialisme qu'à sanctionner ses dirigeants.

L'idéologie nazie est traitée sous un angle critique dans les manuels scolaires depuis, notamment 1965 d'abord en République Fédérale d'Allemagne (ex RFA), puis dans l'ensemble de l'Allemagne réunifiée, de ses origines à sa conceptualisation par Hitler à partir de 1933 et sa diffusion, elle représente entre 15 et 30 % du texte de la leçon. En plus des livres scolaires et documents iconographiques traitant de la shoah, deux manuels (*Wir machen Geschichte* (1999) et *Zeitreise* (2001) aborde cette question par la bande dessinée et le cinéma<sup>17</sup>.

Plus de 70 ans plus tard le philosophe allemand contemporain, Jürgen Habermas, auteur de la théorie de l'agir communicationnel, conçoit la nation non pas sur les liens linguistique ou ethnique, mais sur un socle commun de valeurs partagées qui unit les citoyens autour d'un projet politique moderne. Les fondements de la nation, pour Habermas, doivent être conçus sur la base du droit ; il considère que l'État de droit et l'adhésion des citoyens à la constitution sont des préconditions nécessaires à une intégration, tous deux forment la base d'une culture politique commune à tous les citoyens. À cet égard l'approche de Habermas n'est pas sans rappeler l'histoire et l'expérience politique et constitutionnelle des États-Unis d'Amérique. Parce que ce vaste pays est riche d'une grande diversité ethnique ; aux côtés des populations autochtones se juxtaposent des peuples originaires majoritairement d'Europe (Irlande, Italie, Royaume-uni, France...), et du continent américain (Mexique, Cuba, Costa Rica...) que la constitution rassemble et auxquels elle donne une forte identité collective, à laquelle ils sont très attachés. La constitution est la référence absolue pour tous les citoyens américains, un texte sacralisé, alors qu'il ne fait nullement référence à Dieu. Toucher à la constitution revient à toucher à l'identité des citoyens américains. La loi fondamentale remonte à la Convention de Philadelphie de 1787 entrée en vigueur en 1789.

De nos jours, la conception allemande de la nation s'apparente davantage aux conceptions en cours dans de nombreux États en Europe. Le droit du sol est peu à peu reconnu ; ainsi l'enfant né en Allemagne, de parents même s'ils ne sont pas des citoyens allemands, acquiert automatiquement la nationalité allemande à sa naissance si l'un des deux parents réside légalement sur le territoire depuis 8 ans. Un étranger est en droit de solliciter la naturalisation sous réserve de la maîtrise de la

---

17. Bertrand Lécureur, « La Shoah dans les manuels d'histoire allemands publiés depuis 1950, Des racines de l'antisémitisme jusqu'à la politique nazie d'exclusion et de génocide », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2010/2 n° 193, p. 543-574.

langue et du séjour sur le territoire depuis 8 ans. De même, les étrangers bénéficient de l'égal accès aux droits et au système social. L'ancienne chancelière fédérale allemande (2005-2021), Angela Merkel est d'autant plus favorable à l'intégration des immigrés qu'elle est l'un des rares dirigeants européens à ouvrir les frontières de son pays, contre l'avis de son parti (Union chrétienne-démocrate, CDU) et de certains chefs d'États européens, à près d'un million d'exilés syriens.

Revenons à l'Algérie ; depuis son indépendance, les dirigeants n'ont ménagé aucun effort pour que le pays fasse nation, mais suivant un modèle d'assimilation radicale à la seule norme sacro-culturaliste arabo-islamique. Un modèle largement dominé par une approche normative qui voit dans la différence partout présente une infériorité, à commencer par la femme confinée dans un statut de mineur à vie en passant par les langues populaires (l'arabe algérien et tamazight) jusqu'aux cultures du terroir (targuie, chaouie, mozabite, kabyle, chenouie...) très marginalisées. Les Algérien(ne)s dans leur grande diversité sont sommés d'abandonner leurs différences linguistique, culturelle, cultuelle et politique et s'assimiler à l'arabo-islamité. La recherche effrénée de l'homogénéité au point de vouloir effacer toute différence est une approche qui caractérise fortement l'expérience algérienne de construction de la nation. L'idéologie nationaliste s'est livrée très tôt à une guerre contre la société, c'est-à-dire contre les cultures ancestrales, les langues parlées, les croyances populaires, soit l'islam soufi et confrérique. Ainsi, les dirigeants successifs se sont attelés à faire d'un pays divers, composite, riche de son histoire et ses cultures une entité faussement homogène. Un pays dont le territoire est si étendu<sup>18</sup> sur lequel vivent des populations culturellement diverses et variées, avec une histoire fortement mouvementée en raison des colonisations qu'il a connues au fil des siècles et qui ont favorisé l'éclosion en son sein d'une grande diversité des situations culturelles, sociologiques, politiques et administratives irréductibles à la seule dimension religieuse ou linguistique. Capables de changer une société en quelques générations, les puissantes dynamiques à l'œuvre que libèrent les secteurs structurants sur lesquels l'État agit et exerce son monopole, comme l'éducation, la culture, l'information, l'enseignement de l'histoire, le culte, la fabrique du récit national... et le contrôle qu'il exerce sur les espaces de représentation symbolique (l'émission des timbres, la statuaire honorant des personnalités historiques, politiques, culturelles et artistiques, le choix des noms des rues et des fêtes nationales...) ont pour finalité à terme sinon l'extinction de la diversité et des minorités culturelles et cultuelles du moins leur forte marginalisation.

---

18. L'Algérie est devenue le plus vaste pays du continent africain, suite au fractionnement du Soudan en deux États ayant donné naissance au Soudan du sud le 9 juillet 2011.

Sous l'apparence d'une idéologie nationaliste développementaliste se mettaient en place des logiques de domination et d'oppression. L'espoir d'une libération du joug colonial et d'une jouissance des libertés individuelles et collectives que les luttes pour l'indépendance ont suscité est vite déçu. Il est illusoire de penser que le nationalisme algérien radical ait été d'une nature libératrice des Algériens. L'observation élémentaire des réalités politiques algériennes montre qu'il s'agit bien d'un nationalisme exacerbé qui conçoit la nation comme une entité transhistorique assortie d'une lourde tendance à l'unanimité, hostile tant à la diversité interne qu'à la critique, il fait preuve de surcroît d'un déni des réalités. Six décennies plus tard l'Algérie est dans l'impasse, l'idéologie nationaliste rend l'échec des choix politiques et économiques nationaux aux puissances étrangères, à l'impérialisme, à l'ennemi de l'extérieur... Le nationalisme n'est plus une forme de conscience éclairée, une force de libération, mais un instrument de contrôle, d'enfermement intellectuel et d'uniformisation de la pensée. L'homogénéisation forcée visant à supprimer les différences est une idée dangereuse parce que les différences politiques, culturelles et culturelles... sont consubstantielles à toute vie en société. La diversité et la pluralité sont le sel et le sucre de la vie humaine.

Dès 1962, voire depuis la crise dite berbériste qui a secoué la direction du Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) en 1949<sup>19</sup>, notamment dans l'immigration, pour réparer une identité collective décimée par 132 ans d'une colonisation de peuplement destructrice au triple plan social, culturel et institutionnel, les dirigeants se sont livrés dans l'impréparation et l'empressement à un bricolage idéologique. De toute la richesse et la diversité de la pensée politique et intellectuelle du mouvement national (ENA<sup>20</sup> ; PPA<sup>21</sup> ; MTLD<sup>22</sup> ; PCA<sup>23</sup> ; 'Uléma<sup>24</sup> ; UDMA<sup>25</sup> ; AML<sup>26</sup> ; Élus musulmans<sup>27</sup>...) et, plus généralement, de la pensée politique moderne, ils ne se sont appropriés que l'idéologie conservatrice de l'association des 'uléma, fondée en 1931.

19. Voir notamment l'ouvrage, tiré de sa thèse de Ali Guenoun, Université Paris I Panthéon Sorbonne 2015, Omar Carlier (dir.), *La question kabyle dans le nationalisme algérien, 1949-1962*, Paris, Éditions du Croquant, 2021, 508 p.

20. Étoile Nord-Africaine 1926.

21. Parti du Peuple Algérien 1937.

22. Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques 1946.

23. Parti Communiste Algérien 1924, branche du Parti Communiste Français (PCF).

24. Association des 'uléma musulmans 1931.

25. L'Union Démocratique pour le Manifeste Algérien 1946.

26. Amis du Manifeste et de la Liberté 1944.

27. La fédération des élus musulmans (1930-1943).

S'il est vrai que ce travail nécessaire de reconstruction d'une identité anéantie ne doit pas être renvoyé aux calendes grecques, il n'est pas moins vrai qu'il devait être entrepris avec soins et méthode, avisait Mostefa Lacheraf pour qui le mouvement national a troqué sa nature prolétarienne à ses débuts « *pour des concepts et une phraséologie imités du nationalisme oriental* »<sup>28</sup>. Or il y a fort longtemps que l'Orient s'est transformé en *dar el-harb* (territoires de la guerre) tant il est vrai que cette région fait preuve d'une propension particulière à fabriquer des crises, et elle a cessé depuis des lustres d'éclairer le monde. Ibn Khaldoun parlait d'*al-inhitat* (décadence) dès le xiv<sup>e</sup> siècle. Le concept de nation, tel qu'il est conçu après l'indépendance est, en effet, largement inspiré de la pensée panarabique et panislamique du xx<sup>e</sup> siècle. Si la langue et la religion sont de puissants marqueurs identitaires qui, sans doute, ont contribué au cours du mouvement national à une certaine prise de conscience de l'existence d'une identité collective distincte de l'identité française, elles ne constituent pas pour autant aujourd'hui des conditions indispensables à la formation de la nation.

## La conception ethnoreligieuse de la nation

Pour définir la nation algérienne, l'association des *'uléma* a élaboré une conception *a minima* en opposant à la latinité et à la langue française de l'ancienne puissance coloniale le binôme arabe-islam. Les *'uléma* ont dès les années 1930 investi le champ culturel et cultuel et contribué ainsi à la naissance d'une conscience identitaire en fixant très tôt les références culturelles de l'Algérie, dénommées selon l'expression consacrée « *al-thawabit al-wataniya* », c'est-à-dire les constantes nationales irréversibles de la nation algérienne, largement imitées de certains pays du Moyen-Orient et peu adaptées au contexte algérien. En proclamant le célèbre triptyque « L'islam est notre religion, l'arabe est notre langue, l'Algérie notre patrie », le cheikh Ben Badis, figure de proue des *'ulama* algériens, a donné au discours nationaliste une empreinte idéologique et religieuse indélébile.

Cette perception de la nation ne peut être saisie de plus près qu'en remontant à sa source première, et si cette source est trouble, ce qui en sort risque de l'être. La conception des *'uléma* sur la nation s'inspire largement du nationalisme arabe de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, or ce dernier a emprunté, à son tour, aux totalitarismes européens. Ainsi, les organisations de la jeunesse arabe, un phénomène au cœur du nationalisme arabe, s'était propagé dans nombre de pays au cours des

28. Mostefa Lacheraf, « Réflexions sociologiques sur le nationalisme et la culture en Algérie », in *L'Algérie nation et société*, Alger, Casbah éditions, 2004, p. 294.

années 1930 comme Misr al-fatat (1933-1953) en Égypte, al-futuwwa, (le modèle en arabe) en Irak à la fin des années 1930, le mouvement des jeunes *al-futuwwa*, en Syrie, en Palestine... pour soutenir le nationalisme arabe à ses débuts. La source d'inspiration de ces mouvements est, selon le sociologue Pierre Robert Baduel et l'historien Peter Wien, l'idéologie de la jeunesse fasciste en Italie<sup>29</sup> et en Allemagne<sup>30</sup>.

Né entre les deux guerres, le concept de nation arabe a pris son essor au cours des années 1920 et 1930 de l'opposition à l'Empire ottoman. *Al-umma* ou *al-qawmiya al-'arabiya*, soit la nation arabe projetée vise, à l'instar du pangermanisme s'attachant à unifier les populations allemandes, à unir les peuples arabes sur la base d'une langue et d'une culture communes. Les idéologues du nationalisme arabe ont quasiment tous rêvé de construire une seule nation arabe et laïque du Golfe persique à l'Atlantique. La laïcité s'est révélée à l'épreuve des faits et du temps n'être qu'une apparence trompeuse. Le nationalisme arabe a promu une conception ontologique et non contractuelle de la nation.

Parmi ces idéologues figurent au premier rang Michel Aflaq, Sati Al-hussri, Zaki Al-arsouzi, Salah Al-din al-bitar, Akram Al-hourani... pour ne citer que ces derniers. Quelles que soient leurs différences de parcours et d'idées, ils présentent certains traits communs d'être tous des intellectuels originaires de Syrie, tous hostiles aux autorités ottomanes à cause, notamment de la cession par la France, puissance mandataire, à la Turquie du Sandjak d'Alexandrette en 1938, nostalgiques de la grande civilisation d'Islam sous la dynastie abbasside, et d'avoir suivi leurs études de philosophie, d'histoire... en France (Sorbonne) au cours des années 1920 et 1930. Grâce à ce passage par la France, ils ont pris connaissance des nationalismes européens (le fascisme italien du XIX<sup>e</sup> siècle repris par la propagande du III Reich de 1933 à 1945 en Allemagne) et se sont plus familiarisés avec les idées, non pas d'Ernest Renan, mais de celles des penseurs allemands de la nation comme Fichte et Herder. Sati Al-hussri, intellectuel remarquable et ancien ministre de l'Éducation nationale pour ne citer que lui parce que ses idées ont connu une prospérité plus grande, très influencé par les écrits de Fichte sur la nation allemande, a érigé la langue arabe et l'histoire du monde arabe en référents primordiaux de la nation. Il considère qu'est arabe tout individu parlant arabe vivant dans un pays arabe abstraction faite de sa race ou de sa religion. Attaché à la laïcité, il pense que l'islamisme

29. Peter Wien, « L'émergence d'un nouveau modèle de jeunesse dans les années 1930 en Irak », *CEDEF*, le Caire, 2007, p. 93-120.

30. Pierre-Robert Baduel « Irakisme, arabisme, islamisme ou d'un nationalisme sans nation et de ses effets pervers », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°62, 1991, p. 57-63.

est un frein à l'émergence d'un grand un État arabe laïc, mais il n'écarte pas l'islam comme religion<sup>31</sup>.

Les efforts pédagogiques d'Ernest Renan pour relativiser le rôle de la race, de la religion, de la langue... dans la définition de la nation en opposition aux théories ethnolinguistiques défendues en Allemagne n'ont pas eu d'effets sur les penseurs du nationalisme arabe. Bien que cultivés et politisés, ils étaient inconscients des dangers de l'approche déterministe de la nation conçue sur l'ethnie et la langue et dont les principales victimes sont les femmes, les minorités ethniques et confessionnelles. Le Moyen orient, patrie des religions monothéistes, s'est vidé peu à peu de ses communautés juive, yézidie, chrétienne..., pourtant les Chrétiens de Syrie notamment étaient très engagés dans le nationalisme arabe... Quant aux Kurdes, les Coptes... ils sont souvent réprimés en pays d'islam, et les Chrétiens sont logés à la même enseigne, à l'exception du Liban. Partout ces communautés sont tenues en suspicion d'être des ferments de division et des ennemis de l'intérieur.

Le rapprochement avec l'idéologie nationale allemande tient au fait que l'Allemagne n'avait pas de prétention à coloniser les pays arabes. Qui plus est, ces penseurs considéraient que des similitudes avec la nation allemande existent en ce sens que celle-ci a précédé l'État allemand. En effet, la langue et la culture communes ont favorisé la formation de la nation allemande en l'absence d'une unité politique avant 1871. Les idéologues de la nation arabe pensaient que l'expérience allemande correspond mieux au nationalisme arabe, elle pouvait donc constituer un modèle pour leur projet de construction d'une grande nation arabe. S'inspirant du *Volksgeist* allemand, Zaki Al-arsouzi a intitulé son ouvrage paru à Damas en 1957 *Al abkaria al-arabia fi lissaniha*, soit le génie arabe est dans sa langue.

Cette conception de la nation fondée sur les particularismes culturels n'a pas fait depuis l'objet d'un examen critique, le fait qu'elle soit conservée telle quelle n'est pas sans soulever de sérieux problèmes, car elle est le produit, comme en Allemagne d'avant 1945, d'une conception organique de la nation, unie par la langue et l'ethnie et à laquelle, en ce qui concerne le nationalisme arabe, l'islamisme a donné un caractère sacré. Ainsi, l'islamiste syrien Rashid Ridha (1865-1935), en déclarant que « *hub al-watan min al-iman* », soit l'amour de la patrie est un acte de foi, il a conféré à la nation arabe une empreinte religieuse.

L'identité collective en Algérie est perçue aussi bien par les élites dirigeantes que par de larges courants de l'opinion comme un donné et non un construit, et

---

31. Pierre-Robert Baduel, *Loc cit.*

c'est bien l'identité religieuse qui est souvent hissée au rang d'identité nationale. Cette identité se trouve ainsi doublement sacralisée : d'une part, l'islam est constitutionnellement « religion d'État » et, d'autre part, la langue arabe classique ou littéraire est, en tant que telle, considérée comme sacrée en ce qu'elle témoigne de l'existence de Dieu, « *la facture littéraire de cette parole est présentée dans le Qoran comme inimitable* »<sup>32</sup>.

Dans le même ordre d'idées, Bachir El-Ibrahimi, l'une des figures emblématiques de l'association des *'ulama*, soutient que l'arabe est la langue de l'islam et, qu'à ce titre, elle a deux droits sur la nation : le premier résulte du fait que l'arabe est la langue de cette religion et que la nation algérienne est musulmane. Le second est que l'arabe est la langue de la nation et que cette nation est d'ethnie arabe. « *La sauvegarde de la langue est donc une question de conservation de la race (plutôt ethnique) et de la religion en même temps* »<sup>33</sup>. En ne retenant que les critères religieux et ethno-linguistique pour caractériser la nation algérienne, les *'ulama* en ont favorisé ainsi une conception exclusive et appauvrie. D'une réaction défensive face à la colonisation en s'attachant à promouvoir obstinément l'islam et la langue arabe, les idées conservatrices des *'ulama* sur la nation, l'identité, le statut de la femme, les langues... ont reçu un écho au sein d'abord de la direction du Parti du Peuple Algérien (PPA) et son substitut le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD), puis au cœur même du FLN vers la fin de la guerre<sup>34</sup>, avant qu'elle ne soit érigée en doctrine officielle de l'Algérie indépendante.

Si la langue et la religion sont, certes, de puissants marqueurs identitaires qui, sans doute, ont contribué au cours du mouvement national à une certaine prise de conscience de l'existence d'une identité collective distincte de l'identité française, elles ne constituent pas pour autant des critères pertinents aujourd'hui à la définition de la nation. La langue et la religion sont des conditions d'autant plus insuffisantes pour fonder, à elles seules, une nation que celle-ci ne peut être une entité homogène unifiée par une ethnique, une langue ou une religion. L'islamologue Mohamed Arkoun<sup>35</sup> et l'historien Mohamed Harbi<sup>36</sup> ont déploré l'improvisation

32. Mohamed Arkoun, *La pensée arabe*, Paris, PUF, (Que sais-je ?), 1975, p. 10.

33. Mohamed Tilmatine, « Les *'ulama* algériens et la question berbère : un document de 1948 », *Revue Awal* n° 15, 1997, p. 78-90.

34. Vt. la communication de l'historien Gilles Manceron au colloque d'Akfadou, « Les assises de la Soummam, soixante après quelles leçons ? », 25 et 26 août 2016.

35. Mohamed Arkoun, « La grande rupture avec la modernité », *Le Monde Diplomatique : Manière de voir*, Paris novembre 1994, p. 40.

36. Mohamed Harbi, *L'Algérie et son destin croyants ou citoyens*, 3<sup>e</sup> éd. Paris, Bouchene, 2016, p. 24.

qui a présidé au travail de caractérisation de la nation dont la définition est largement inspirée de la conception des *'uléma*, réduite aux liens ethniques et religieux.

La genèse de la nation algérienne n'est liée *ab initio* ni à l'islam ni à la langue ou à l'ethnie. L'Algérie partage la langue arabe avec 22 États<sup>37</sup>, tamazight (berbère) dans ses différentes variantes avec près d'une dizaine de pays<sup>38</sup>, l'islam avec deux milliards de Musulmans établis dans près d'une cinquantaine de pays et la langue française avec plus de 300 millions de locuteurs sans constituer pour autant, loin s'en faut, une seule nation arabe, islamique, berbère ou française.

En se fondant sur des critères exclusivement ethnolinguistiques et religieux pour caractériser la société algérienne sous domination française, les *'uléma* n'ont pas fait preuve d'inventivité ; les catégories d'arabe et de musulman, notions centrales du droit colonial, furent l'identité d'assignation prescrite aux Indigènes musulmans par la colonisation qui leur refusait l'accès à la citoyenneté française et ce jusqu'en 1958. Les Algériens étaient alors tous désignés par les qualificatifs « d'Arabes », de « Musulmans » ou « d'Indigènes musulmans » ou encore de « Français musulmans ». Le substantif « musulman » était entendu davantage comme identification que dans le sens d'une religion : l'islam professé par les Algériens. La Cour d'appel d'Alger a statué en 1903 que le terme « musulman » n'a pas un sens strictement confessionnel, il désigne au contraire, précisa-t-elle, l'ensemble des personnes qui, n'ayant pas été admis à la citoyenneté française ont nécessairement conservé leur statut personnel musulman, « sans qu'il y ait lieu de distinguer s'ils appartiennent ou non au culte mahométan »<sup>39</sup>.

Par l'enseignement de la langue arabe littéraire et les préceptes de l'islam sunnite malékite, longtemps dépréciés par le système colonial, que les *'uléma* ont eu d'autant plus le mérite de dispenser dans les écoles libres ouvertes par leurs soins qu'une loi française de 1938 a considéré l'arabe comme « langue étrangère en Algérie »<sup>40</sup>. À travers cet enseignement visant à donner aux Algériens une identité propre et retrouver l'estime d'eux-mêmes, les *'uléma* ont favorisé, à l'instar des courants de pensée salafiste, une lecture fort extensive de l'islam si bien qu'il a fini par devenir absolu,

37. La Ligue arabe compte vingt-deux États membres.

38. La langue et la culture berbères, ou tamazight, sont pratiquées dans une dizaine de pays d'Afrique : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Niger, Mali, Burkina-Faso et Maurétanie. Mais l'Algérie et le Maroc sont, de loin, les deux pays qui comptent plus de populations berbérophones.

39. Patrick Weil, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale, une nationalité française dénaturée », *Histoire de la justice*, 2005/1 (n° 16), pp. 93 à 109.

40. Saadi Djamil, « Note sur la situation sociolinguistique en Algérie. La guerre des langues ». In *Limx*, n° 33, 1995, Situations du français, p. 131.

holiste et, par suite, un puissant marqueur identitaire. Cette version *lato sensu* érige l'islam en religion et État, en mode de régulation sociale et étatique, autrement dit il commande à tout : les individus, l'État, les mentalités, les conduites sociales, les produits de consommation, l'éthique, la fiscalité, les valeurs d'une société... Bref rien n'échappe à son emprise. S'inspirant de la pensée salafiste, les *'uléma* sont partisans d'une lecture littéraliste et passiviste des textes islamiques. Pour ces théologiens, les Musulmans ont un devoir de fidélité à l'islam des premiers siècles et à l'ensemble de son corpus normatif, représentant, à leurs yeux, l'âge d'or de l'islam.

Recueillie par certaines organisations du mouvement national à partir des années 1920, l'idée de nation est marquée dès sa réception par une confusion sémantique regrettable, source de malentendus, voire de conflits politiques parfois violents, notamment au sein du MTLD. L'organe officiel de l'Étoile Nord-Africaine (ENA) fondé à Paris en octobre 1930 et baptisé *el-ouma*, un mensuel publié en langue française dont le directeur est Messali Hadj, marque le début de la confusion entre les deux notions différentes de nation et d'*el-ouma* ou *al-umma*. Messali avait alors pris ses distances du Parti Communiste Français (PCF), dont il était adhérent jusqu'en 1933, et de certaines de ses idées (laïcité, luttes des classes, nation...) pour se rapprocher des courants nationalistes arabes et de leurs idéologues, notamment l'émir libanais (druze) Chekib Arslane, fondateur du journal *La Nation arabe* dont les idées auront une influence sur nombre de chefs nationalistes maghrébins, au premier rang desquels Messali qui entretenait avec lui une correspondance régulière. Les deux hommes s'étaient rencontrés à Genève en 1935 et Messali, n'étant ni un idéologue ni un doctrinaire, mais un autodidacte, sera fortement influencé par le cheikh prosélyte.

Messali, président de l'ENA, fit voter l'interdiction de la double appartenance au PCF et à l'ENA, les références à l'islam et à l'arabisme commencèrent à fleurir et les articles d'*el-ouma* furent largement inspirés du nationalisme arabe<sup>41</sup>. La nation algérienne, selon ce journal est « *un peuple ayant son unité dans la langue, dans l'histoire, dans la religion, dans la race* »<sup>42</sup>. La confusion entre les deux notions se vérifia lors de la crise dite berbériste de 1949 qui secoua le MTLD. La fédération de France de ce parti sera au cœur de cette crise ; l'écrasante majorité de ses membres, ne partageant pas la conception arabo-islamique de la nation imposée par Messali

41. Benjamin Stora, « Messali Hadj et la création de l'Étoile nord-africaine en 1926 », Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, La Découverte, 2014, p. 544 et s.

42. Le journal *al-ouma* du 1<sup>er</sup> septembre 1937.

et sa direction, défendit l'idée d'une Algérie algérienne inclusive de la dimension culturelle berbère.

Cette confusion se manifestera de nouveau vers la fin de la guerre d'Algérie lorsque certains chefs d'unités de l'Armée de libération nationale (ALN) installées en territoires marocain et tunisien eurent une attitude insolente vis-à-vis de la souveraineté des deux États voisins, à l'occasion de certains litiges, dont le plus connu est sans doute l'avion de reconnaissance de l'armée française abattu le 21 juin 1961 par la DCA algérienne du camp de Mellègue en Tunisie<sup>43</sup>. Le pilote (le lieutenant Gaillard) réussit à sauter en parachute, il fut intercepté par des éléments de l'ALN près de la frontière algéro-tunisienne. Le président Bourguiba exigea du GPRA que le pilote soit remis aux autorités tunisiennes. Mais l'état-major général (EMG), sous la direction du colonel Boumediène, s'y opposa au nom de la fraternité en islam<sup>44</sup> qui fait fi de la notion de frontières et de nationalité. Les Algériens et les Tunisiens sont des frères en islam, soutient le colonel, oubliant que la Tunisie est un État-nation souverain depuis son indépendance en 1956. Finalement sous la double pression de l'État tunisien et du GPRA, Boumediène a fini par céder et remit le prisonnier aux autorités tunisiennes. L'idée de nation en contexte arabe peine à se départir du sacré qui imprègne profondément l'imaginaire des populations et se heurte ainsi « *au sentiment primordial d'appartenance à l'umma* », observe à juste titre l'historien Daniel Rivet<sup>45</sup>.

Cette conception ethnoreligieuse de la nation est largement confirmée au lendemain de l'indépendance à l'occasion, notamment des débats à l'Assemblée constituante sur la nationalité au cours du premier trimestre 1963 à propos précisément de la question, objet de vives controverses, de la nationalité de la minorité européenne, des anticolonialistes français et des Juifs<sup>46</sup>. La loi du 23 mars 1963 portant code de la nationalité<sup>47</sup> a conçu la nationalité algérienne d'origine sur le critère de la double ascendance en ligne paternelle (art. 34) à condition qu'ils soient nés en Algérie et y jouissent du statut de musulman. Ainsi, pour l'acquisition de la

43. Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2004, p. 371.

44. Mohammed Harbi, « La genèse d'un État », in Actes du colloque sur *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée* organisé à l'université Paris 8, les 19, 20, 21 mars 1992, René Gallissot (dir.), Casbah Editions et Karthala, 1997, p. 222.

45. Daniel Rivet, *L'islam et politique au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, février 2022, p. 56.

46. Vt. not. Pierre-Jean Le Foll-Luciani, « Les Algériens non-musulmans à l'épreuve de l'indépendance, Les anticolonialistes européens et juifs d'Algérie face à la construction de l'État indépendant (1962-1965) », *Revue La vie des Idées*, 2 avril 2012.

47. La loi n°63-96 du 27 mars 1963 portant code de la nationalité algérienne.

nationalité, de sérieuses restrictions ont été imposées aux non-musulmans. Les militants nationalistes de souche européenne sont exclus de la nationalité algérienne d'origine, ils ne peuvent prétendre à la nationalité que par la procédure d'acquisition individuelle. Hocine Aït Ahmed, un des chefs historiques de la révolution, député à l'Assemblée avec Abdelkader Guerroudj et bien d'autres députés, rejetant ces obstacles, a qualifié la demande de preuve exigée des Européens d'indécente. En effet, ces restrictions sont d'autant plus injustifiées que ces derniers, estimés à 60 000 en 1964, étaient acceptés et vivaient pour une grande majorité en harmonie avec les Algériens comme voisins, collègues, parents de camarades de classe de leurs enfants...

Notons que les rares Français, (300 environ) qui ont pu en bénéficier, ne l'ont obtenue, comme l'ont rappelé, à juste titre, le sociologue Aïssa Kadri et le juriste Kamel Saïdi<sup>48</sup>, que grâce aux pressions de leurs amis algériens souvent connus, sur le ministère de la Justice<sup>49</sup>. Certains sont devenus apatrides, comme le poète et essayiste libertaire oranais, Jean Sénac, engagé pour la cause indépendantiste dès 1955, il a été assassiné en août 1973 à Alger dans des conditions non élucidées. D'autres sont déchus tout simplement de leur nationalité algérienne, comme Félix Collozi cité par les deux auteurs, un militant anticolonialiste condamné par la justice française aux travaux forcés à perpétuité pour participation à la guerre d'indépendance. Il a été déchu de sa nationalité algérienne par décret du colonel Boumediène pour opposition au coup d'État du 19 juin 1965, après l'avoir acquise sur le fondement de l'article 8 du code de la nationalité au titre de combattant non-musulman<sup>50</sup>.

### « L'immense régression culturelle en Algérie »

Les débats houleux à l'Assemblée sur le statut des Juifs et des Européens d'Algérie est révélateur des fortes tensions politiques et juridiques que la question du national a suscitées et continue de susciter. Le nationalisme post-indépendance est, pourrait-on dire, un nationalisme de mutilation en ce sens qu'il fait peu de cas, voire méprise les dimensions culturelles séculaires africaine et méditerranéenne de l'Algérie, mais aussi de la diversité des populations d'Algérie, des Européens, des

48. Aïssa Kadri et Kamel Saïdi, « La déchéance de la nationalité et citoyenneté », in le quotidien *Liberté* du 15 mars 2021.

49. Pierre-Jean Le Foll-Luciani, « Les Algériens non-musulmans à l'épreuve de l'indépendance, Les anticolonialistes européens et juifs d'Algérie face à la construction de l'État indépendant (1962-1965) », in *La vie des Idées*, 2 avril 2012.

50. Aïssa Kadri (sociologue) et Kamel Saïdi (juriste), *La déchéance de la nationalité et citoyenneté*, loc. cit.

Anticolonialistes et des Juifs d'Algérie<sup>51</sup>. Seule l'affiliation à l'islam est le critère exclusif d'élection. Parfois même ce lien ne suffit pas puisque rares sont les descendants des déportés algériens (près de 200) en Nouvelle Calédonie et certains membres des 150 familles environ établies au *bilad al-cham* (Liban, Palestine, Syrie...), dont les ancêtres furent contraints de fuir la répression de l'insurrection des cheikhs Ahadad et Moqrani de 1871, qui ont pu obtenir la nationalité algérienne, alors qu'elles sont attachées au pays de leurs ancêtres.

Non seulement la nationalité algérienne est accordée parcimonieusement aux étrangers qui la demandent, une attitude restrictive relevée par le doyen Madjid Benchikh<sup>52</sup>, mais encore, l'annonce faite par le gouvernement le 3 mars 2021 de la préparation d'un projet de loi de « déchéance de la nationalité acquise ou d'origine à tout Algérien qui commet à l'étranger des actes graves et préjudiciables aux intérêts de l'État et attentant à l'unité nationale », montre bien que la nationalité est utilisée à l'égard des Algériens de l'étranger comme un moyen de contrôle et de division confirmant, si besoin est, que l'on est bien en présence d'un nationalisme de mutilation. Vilipendé par le hirak, l'opposition et l'opinion publique parce qu'il porte gravement atteinte à la cohésion de la nation, ce projet a été finalement retiré le 4 avril 2021.

Force est de constater enfin que l'islam est paradoxalement le critère d'élimination hier et d'élection depuis 1963 à la citoyenneté. À cause de l'islam et son corollaire le statut personnel, les Indigènes musulmans furent exclus *de jure* de la citoyenneté depuis le sénatus-consulte de 1865 et ce jusqu'à 1958. Aussi, c'est au nom de l'islam que les Européens d'Algérie et les Juifs, à de rares exceptions, sont privés de la citoyenneté algérienne depuis le code de la nationalité du 27 mars 1963. Leur exclusion n'est pas sans rappeler, curieusement, dans une sorte de retour de balancier, la privation des Indigènes musulmans tout au long de la colonisation de la citoyenneté française. Les révisions du code de la nationalité le 15 décembre 1970<sup>53</sup> et le 27 février 2005<sup>54</sup> n'ont rien changé à cette conception ethnoreligieuse et réductrice

---

51. Mohamed Harbi, « Il y a une régression culturelle immense en Algérie, on n'imagine pas l'ampleur du désastre », in *Le Monde* du 8 décembre 2019.

52. Madjid Benchikh, ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger, « La déchéance de la nationalité, une condamnation à mort sur les plans politique et social », *El Watan* du 15 mars 2021.

53. Ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970 portant Code de la nationalité algérienne.

54. Ordonnance n° 05-01 du 27 février 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970 portant code de la nationalité algérienne

de la nation qui a manifestement la vie dure. Bouabdallah Ghoulamallah<sup>55</sup>, président du Haut conseil islamique (HCI), a déclaré le 6 mai 2021 « *qu'un Algérien ne peut être que musulman* », qualifiant les non-musulmans de « résidus » qu'il convient « d'éradiquer » avant d'ajouter que « *L'islam et le nationalisme sont les deux faces d'une même pièce* »<sup>56</sup>. Ces propos pour le moins absurdes, loin d'exprimer une opinion minoritaire dans les sphères des décideurs, sont d'autant plus clairs qu'il se passent de commentaires.

## La conception à fondement politique de la nation

Pourtant, parallèlement à l'idéologie *'ulémiste*, un courant politique porteur d'une autre conception de la nation a traversé le mouvement national ; il a fait irruption ouvertement d'abord au sein du MTLD vers la fin des années 1940, puis du FLN en 1956 et, enfin, du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA)<sup>57</sup> à partir de 1958. Cette conception politique de la nation marque une double rupture avec, d'un côté, la vision racialisée qui a prévalu tout au long de la colonisation privant ainsi les Indigènes musulmans de la citoyenneté française. Ces derniers étaient considérés comme des sujets français et non des citoyens à part égale avec les Européens d'Algérie et les Juifs à partir pour les premiers de la loi, peu connue, du 26 juin 1889 relative à la nationalité<sup>58</sup>, rétablissant le double *jus soli* (droit du sol), et pour les seconds reconnus citoyens français (statut réel et personnel) par le décret Crémieux du 24 octobre 1870 à l'exception des Juifs du Sahara qui devront attendre une loi de 1961.

Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 conditionna l'accès des Indigènes musulmans à la citoyenneté française à l'abandon du statut musulman et le code de l'indigénat de 1881<sup>59</sup>, consacra juridiquement ce déni de citoyenneté et la discrimination

55. Ancien directeur du quotidien *al-chaab*, ancien secrétaire général du ministère de l'Éducation, ancien ministre des Affaires religieuses.

56. *Le Monde*, 6 mai 2021.

57. La création du GPRA fut annoncée au Caire le 19 septembre 1958 et dont le premier président fut Ferhat Abbas.

58. JORF n°0172 du 28 juin 1889.

59. Adopté en 1881, et dont une première mouture remonte à 1874, le code de l'indigénat établit une liste de 21 infractions : propos hostiles à la France ; retard dans le paiement de l'impôt ; réunion sans autorisation ; défaut d'immatriculation des armes à feu ; ouverture sans autorisation de tout établissement religieux ou d'enseignement... visant exclusivement les indigènes. Ce code n'a été abrogé que suite à une ordonnance du général de Gaulle du 7 mars 1944. Vt., not. Olivier Lecour Grandmaison, *De l'indigénat, anatomie d'un monstre juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Paris, La Découverte, 2010.

entre les habitants de l'Algérie. Et, de l'autre, elle s'écarte de la conception islamiste des *'uléma*, renvoyant à une communauté confessionnelle et culturelle qui ne se conçoit que sur le fondement ethnoreligieux : l'islam et l'arabité. Les Chrétiens et les Juifs, nous l'avons vu, sont soumis en pays d'islam au statut de *dhimmi*.

En rejetant la race, la religion et la langue comme éléments constitutifs et exclusifs de la nation qui ne requiert « *obligatoirement ni communauté de race, ni de religion, ni de langue...* »<sup>60</sup>, les rédacteurs (Mabrouk Belhocine, Yahia Henine, Sadek Hadjerès) de la brochure *Vive l'Algérie. L'Algérie libre vivra* parue en 1949 ont privilégié une conception politique de la nation ouverte à toutes les composantes de la société algérienne d'alors y compris les minorités européenne et juive. Les auteurs précisent que la race et la religion ne sont en l'espèce d'aucun intérêt et que la nation traduit la volonté d'y vivre, l'amour de la patrie, le travail pour sa prospérité et sa sécurité. En ménageant une place à toutes les composantes et les minorités considérées comme un levain pour faire monter la pâte d'une Algérie algérienne, cette approche correspondant à l'évolution des sociétés démocratiques, a extirpé la nationalité du sombre mythe de la race et des origines... pour l'enraciner dans une citoyenneté moderne. Cette crise a entraîné la dissolution de la fédération de France du MTLD et son remplacement, les animateurs de ce courant s'étaient attiré les foudres de la direction du parti qui les a tout simplement exclus<sup>61</sup> et leur approche accueillante de la nation fut écartée au profit d'une conception essentialiste. Depuis cette crise la tension est permanente entre une conception de la nation conçue comme un construit social et une approche essentialiste à fondement ethnoreligieux.

Le congrès de la Soummam du 20 août 1956 constitue un autre moment important d'expression de ce courant politique favorable à une conception ouverte de la nation. En dotant la révolution d'institutions politiques (Conseil National de la Révolution (CNRA) représentant le Parlement et le Conseil de Coordination et d'Exécution (CCE) l'Exécutif) et d'une organisation militaire structurant l'ensemble des régions du pays ainsi que des représentants à l'extérieur, les résolutions du Congrès de la Soummam représentent la première matrice de l'État-nation. La plate-forme de la Soummam défend le projet d'édification, après l'indépendance, d'une République démocratique et sociale qui garantit l'égalité à tous les citoyens

60. La brochure *Vive l'Algérie. L'Algérie libre vivra* rédigée en 1949, sous le pseudonyme « *Idir El watani* », réédité par la revue *Soual*, n° 6, 1987.

61. Ouerdane Amar, « La « crise berbériste » de 1949, un conflit à plusieurs faces », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 44, 1987. *Berbères, une identité en construction*, p. 35-47.

d'Algérie sans discrimination. En s'adressant à la minorité juive, elle précise que « *la Révolution algérienne a montré, par les actes, qu'elle mérite la confiance de la minorité juive pour lui garantir sa part de bonheur dans l'Algérie indépendante* », de même qu'elle est favorable au maintien des Européens.

Enfin, la mise en place du GPRA en 1958 au Caire et la signature des Accords d'Évian en Haute Savoie le 18 mars 1962 furent des occasions où ce courant politique a tenté de supplanter la conception ethno-religieuse de la nation. Dans une lettre du Comité de coordination et d'exécution (CCE) du FLN adressée 1<sup>er</sup> octobre 1956 aux responsables de la communauté israélite d'Algérie, les Juifs sont invités à opter pour la nationalité algérienne à l'indépendance<sup>62</sup>. Lakhdar Bentobal, ministre de l'intérieur du GPRA et l'un des négociateurs desdits Accords, s'était adressé à Louis Joxe, chef de la délégation française à Évian, pour lui dire « Nous avons besoin de certains français qui doivent rester chez nous. Nous le revendiquons », ils ont tous deux estimé, précisa-t-il, à 600 000 le nombre de Français qui devait rester<sup>63</sup>. Mais la suite des événements a démenti cette prévision optimiste, avec leur départ en 1962.

## Un nationalisme né en opposition à la colonisation

L'idée de nation algérienne au sens moderne est relativement récente ; elle a germé de la rencontre conflictuelle avec la colonisation française<sup>64</sup>, puis s'est cristallisée au xx<sup>e</sup> siècle, plus précisément à partir des années 1920 à la faveur de la création dans le milieu ouvrier algérien en France du premier parti indépendantiste, l'Étoile nord-africaine (ENA), et ses substituts le PPA-MTLD. Grâce aux luttes politiques sans relâche pendant une trentaine d'années, le mouvement national, s'inspirant de l'histoire des révolutions françaises et empruntant certains de leurs outils politiques et juridiques, a donné pour la première fois naissance au sentiment d'appartenance nationale. Pour se doter d'un État indépendant, condition indispensable à la personnification de la nation, que l'aile radicale du mouvement national (ENA, PPA, MTLD) n'a cessé de réclamer par des moyens politiques pacifiques et légaux, mais que l'État colonial s'obstina à lui refuser. Ce courant radical du mouvement

62. Pierre-Jean Le Foll Luciani, « Les juifs d'Algérie face aux nationalités française et algérienne (1940-1963) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 137, 2015, p. 115-132.

63. Lakhdar Bentobal, Souvenirs du « Chinois », René Gallissot (dir.), *Les accords d'Évian en conjoncture et en longue durée*, actes du colloque à l'université de Paris 8, les 19, 20, 21 mars 1992, Casbah Editions et Karthala, 1997, p. 22.

64. Notre article, « France-Algérie : l'impact de l'histoire commune », *L'Année du Maghreb*, 19 | 2018, 117-131.

national fut contraint de préparer, depuis la répression sanglante des manifestations du 8 mai 1945, l'insurrection armée de 1954 à 1962. Soit près de huit longues années de luttes pour que cet État soit enfin arraché au prix de lourds sacrifices qui ont fortement cimenté cette jeune nation. En ce sens le nationalisme a donné naissance à l'État-nation, au sens de l'anthropologue Ernest Gellner<sup>65</sup>, car la finalité de tout mouvement national est de doter la nation d'un État souverain bien que quelques exceptions puissent exister, comme les nationalismes kurde et palestinien.

La colonisation a transmis, malgré elle, aux peuples colonisés des concepts et des outils et en a surtout fait naître une grande colère, grâce auxquels les colonisés ont pu plus tard se retourner contre cette même colonisation. L'Algérie en est l'illustration : le processus de formation de la nation s'est construit par le haut, c'est-à-dire par les luttes politiques inlassables menées, notamment par l'aile radicale du mouvement national<sup>66</sup> dès les années 1920 dans le milieu ouvrier algérien en France. La genèse du nationalisme politique n'est liée *ab initio* ni à l'islam ni à la langue ou à l'ethnie. Ainsi, pour l'historienne Linda Amiri, la nation algérienne fut imaginée dans l'exil par une génération de pionniers<sup>67</sup>. Formés au contact du milieu ouvrier, des syndicats et du Parti Communiste Français (PCF), Messali Hadj, pour ne citer que lui, y était adhérent de 1925 à 1933, les militants nationalistes ont d'abord fourbi leurs armes au contact des mouvements internationalistes et ouvriers français à Paris et puisé leurs idées et arguments politiques dans l'idéologie politico-juridique des révolutions françaises<sup>68</sup>, et non pas dans la conception islamique, comme l'histoire officielle et les islamo-conservateurs tentent de le faire accroire<sup>69</sup>.

L'histoire officielle et son enseignement dans les manuels scolaires par les héritiers des 'uléma, ayant très tôt pris le contrôle de l'enseignement primaire notamment, ont forgé une nouvelle version des origines de la révolution en attribuant

65. Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Payot, Paris 1989, p. 76-86.

66. Étoile Nord-Africaine (ENA 1926) ; Parti du Peuple Algérien (PPA 1937) ; Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD 1946) ; Organisation Spéciale (OS 1947) du MTLD ; Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action (CRUA) 1954.

67. Linda Amiri, « La Fédération de France du FLN, acteur majeur de la guerre d'indépendance », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, 2014, p. 576-582.

68. Sylvie Thénault, « La nation du FLN, c'est la résistance ? ou les liens à penser entre la seconde guerre mondiale et la guerre d'indépendance algérienne », in *Mélanges offerts en l'honneur de Gilbert Meynier*, Paris, L'Harmattan, mars 2019, p. 68-80.

69. Certains tentent d'expliquer aujourd'hui que la guerre d'indépendance est le fait des islamistes de l'association des 'uléma. Leur principal slogan paru au début du *hirak* est « *Badissia-Novembria* ». Vr. le quotidien *El Watan*, 20 juin 2019.

la paternité à l'association des 'uléma. Or il est notoirement connu que c'est bien l'Etoile nord-africaine (ENA) (1926-1937), le Parti du Peuple Algérien (PPA) (1937-1939) et le MTLD, créé en 1946 à la suite de la dissolution du PPA, qui furent les artisans du nationalisme et les fondateurs du FLN. La question de l'indépendance est non seulement inscrite dans le programme de l'ENA dès 1927, alors que les 'uléma à partir de 1931 était plutôt sur une ligne politique plus cohabitationniste qu'assimilationniste. Autrement dit, les Musulmans devant accéder à l'égalité citoyenne, tout en conservant leur identité religieuse et culturelle, devront non pas s'assimiler mais cohabiter avec les autres communautés, française, européenne, juive... dans le cadre de l'État français. Le MTLD, substitut de l'ENA et du PPA, était non seulement sur ligne indépendantiste constante, mais il avait surtout mis en place, suite à la sanglante répression des manifestations du 8 mai 1945, une organisation clandestine appelée Organisation spéciale (OS) le 15 février 1947 pour préparer l'action armée.

Les massacres du printemps 1945 ont contraint la direction du MTLD à accompagner clandestinement l'action politique légaliste d'une stratégie insurrectionnelle secrète. L'OS, dirigée successivement par Mohamed Belouizdad, Hocine Ait Ahmed et Ahmed Ben Bella, fut chargée de préparer militairement la guerre contre la colonisation, avant qu'elle ne soit découverte et démantelée par la police française en mars 1950. D'ailleurs ce n'est pas un hasard si les 22 militants, réunis pour la première fois à El-Madania (Clos-Salembier) à Alger le 24 juin 1954 pour décider du déclenchement de la guerre de libération, appartenaient tous à l'OS.

Notons aussi que ce sont les concepts de souveraineté, de république, d'Assemblée constituante, de suffrage universel, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... qui furent mobilisés pour mener la lutte politique en vue de l'indépendance. Ces concepts et principes, à forte connotation politique, sont d'autant plus étrangers à l'outillage conceptuel de l'association des 'uléma dont les enseignements et discours sont linguistique, religieux et éthique qu'elle s'interdisait, statutairement, de s'immiscer dans la vie politique. Le retour en force des 'uléma au lendemain de l'indépendance contraste avec la discrétion qu'ils avaient observée avant et au moment du déclenchement de la guerre. Lors des négociations d'Évian de mars 1962, notait l'historien américain Todd Shepard, les représentants du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) invoquaient constamment à l'appui de leur plaidoyer des références juridiques et politiques puisées de l'histoire et des traités français<sup>70</sup>.

---

70. *Comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Paris, Payot, 2008, p. 207.

Mais comme patrie, l'Algérie plonge ses racines dans l'histoire lointaine de cette région appelée Tamazgha en berbère, Numidie dans l'antiquité, Al-Maghreb (le Maghreb) au moyen-âge et aujourd'hui, scindé en plusieurs États (Maroc, Algérie, Tunisie...). L'histoire de l'Algérie et plus généralement de l'Afrique du Nord est plusieurs fois millénaire, elle est, pourrait-on dire, un construit au long cours ; un produit de nombreuses strates culturelles, dont la matrice anthropologique est berbère, accumulées au fil des siècles et des conquêtes ininterrompues, de brassages multiples et de résistances incessantes.

Plus de deux siècles avant J.-C, le roi numide Massinissa réunifia les royaumes berbères, fonda un État dont la capitale fut Cirta, l'actuelle Constantine, et battit monnaie, et le droit de battre monnaie n'est autre que l'un des droits souverains d'un État. Un siècle avant J.C, Jugurtha, petit-fils de Massinissa, après une résistance de sept ans contre l'impérialisme romain fut capturé et jeté dans un cachot souterrain à Rome, puis cinquante-huit ans plus tard le chef gaulois Vercingétorix connaîtra le même sort par les chefs Romains. Tous deux luttèrent pour la liberté de leurs patries<sup>71</sup>. Depuis l'antiquité les conquêtes et les résistances n'ont pas cessé. Rappelons sommairement ici la plus récente, c'est-à-dire la colonisation française et les nombreuses insurrections (plus d'une quarantaine d'ampleur variable) contre la domination française au XIX<sup>e</sup> siècle, sa révolution de 1954 à 1962 et les nombreuses luttes démocratiques et sociales des postindépendances qui ont cimenté son unité.

En effet, quatre moments historiques ont largement contribué à la prise de conscience nationale et son unification : d'abord la naissance du mouvement national au cours des années 1920, puis les événements de mai 1945, la guerre d'indépendance ensuite et enfin le *hirak*. Le premier a permis à l'idée de nation de germer à partir de la seconde moitié de la décennie 1920 grâce aux premiers militants nationalistes avec la création de l'Étoile nord-africaine. Le deuxième a provoqué une onde de choc d'un bout à l'autre du pays tant la répression des manifestations du printemps 1945 fut massive et sanglante. Ce sont, il est vrai, ces événements qui ont conduit la direction du MTLD à engager la réflexion sur le combat libérateur devant être accompagné d'actions armées, d'où la mise en place de l'OS dès 1947.

Le troisième est incontestablement la guerre d'indépendance qui a solidement cimenté l'unité du pays par les luttes ayant abouti au recouvrement de l'indépendance et la mise en place d'un État-nation. L'ancrage du sentiment national au sein

---

71. Gilbert Meynier, *L'Algérie des origines, De la préhistoire à l'avènement de l'islam*, Paris, La Découverte, janvier 2010, p. 51.

des jeunes générations est le fait, notamment d'une pédagogie de masse portée par l'école, la célébration des dates symboles de la guerre d'indépendance, le cinéma, les médias, la culture, le sport... Le quatrième est récent, il s'agit du mouvement citoyen inédit né en février 2019, appelé communément hirak. Sa longévité, sa capacité à mobiliser massivement et les débats abondants qu'il charrie ont permis aux Algériens dans leur grande diversité régionale, culturelle, linguistique et d'opinion de dissiper nombre de malentendus et de revivifier le lien national en retissant et en resserrant leurs liens et de faire nation, alors que le régime n'a cessé d'œuvrer à la fragilisation de ce lien en divisant et en édifiant des murs invisibles entre les différentes communautés nationales.

L'on peut dire que le sentiment national s'est forgé lentement, notamment par les luttes, les épreuves communes, les guerres, les violences, les souffrances, les répressions... Ernest Renan mettait en avant les tristesses, les peines et les souffrances... communes qui unissent plus que les joies partagées dans la formation d'une nation et qu'en fait de souvenirs nationaux, soulignait-il, « les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun... »<sup>72</sup>. Les sacrifices, les peines, les malheurs, les souffrances... furent pendant plusieurs siècles, particulièrement au cours de la guerre d'indépendance, et sont encore aujourd'hui, soixante après l'indépendance, le lot des Algériens.

## La Régence d'Alger questionnée

Une autre question sensible en lien avec la nation, ayant fait l'objet de peu de travaux, soulevée par le président Macron, s'attache à la nature de la Régence d'Alger. Elle suscite de la curiosité et mérite donc de retenir l'attention. Si les Algériens dans leur majorité ont rejeté ses propos insinuant l'inexistence de la nation algérienne antérieurement à la colonisation française, c'est parce que la nation algérienne au sens moderne est de construction récente. L'idée a pris corps des résistances, on l'a vu, à la colonisation française<sup>73</sup> qui a donné, malgré elle, à l'Algérie une unité sans précédent<sup>74</sup>. Cette situation n'est pas sans rappeler justement l'idée de nation

72. Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation*, Document produit en version numérique, p. 50.

[http://classiques.uqac.ca/classiques/renan\\_ernest/qu\\_est\\_ce\\_une\\_nation/renan\\_quest\\_ce\\_une\\_nation.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/renan_ernest/qu_est_ce_une_nation/renan_quest_ce_une_nation.pdf)

73. Notre article, « France-Algérie : l'impact de l'histoire commune », *L'Année du Maghreb*, 19 | 2018, 117-131.

74. Mohamed Harbi, « Genèse d'État », in René Gallissot (dir.), Actes du colloque, *Les Accords d'Évian en conjoncture et en longue durée*, Université Paris 8, Saint Denis, 19, 20, 21 mars 1992, Karthala et Casbah Éditions, 1997, p. 226.

en Allemagne qui n'a écloé que dans l'affrontement avec le régime d'occupation napoléonien au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'anthropologue Ernest Gellner avisait qu'une nation se construit toujours en opposition à une autre et par une réduction de ses différences intérieures.

Dans les pays nouvellement indépendants là où la nation est jeune, elle est proclamée et exhibée beaucoup plus fortement que dans les anciennes nations afferemies et stabilisées. En s'interrogeant sur l'existence de la nation algérienne antérieurement à la colonisation française, l'Algérie était alors, certes, un État vassal de l'Empire ottoman, mais il était doté, comme l'a relevé l'historien Benjamin Stora, d'attributs d'un État puisque bien des traités furent signés entre la Régence d'Alger et des États de la rive nord de la Méditerranée (France, Espagne...) et certains États avaient bien des représentations consulaires à Alger et au premier rang la France dont le dernier consul général est Pierre Deval que « le coup de l'éventail » que lui aurait asséné le Dey Hussein en 1827 a rendu plus connu que ses prédécesseurs. Ce qui confirme bien que la Régence d'Alger avait bénéficié d'une reconnaissance internationale en tant qu'État. Mais dans le rapport de la Régence aux populations algériennes, il n'est pas sans soulever un vrai problème, même si l'histoire officielle idéalise l'occupation ottomane. Le pouvoir de la Régence doit être relativisé et ce pour plus d'une raison.

Le concept d'État pourrait prêter à confusion dans la mesure où il risque d'être perçu en fonction de son contenu actuel. D'abord, la Régence d'Alger ne s'est pas dotée d'un gouvernement centralisé exerçant son autorité de manière uniforme sur l'ensemble du territoire et perçu par la population comme l'expression de son unité dans la mesure où de vastes territoires y compris dans le nord du pays échappaient à son autorité. La violence légitime ensuite n'est pas le monopole des seuls Deys puisque les tribus étaient armées. De nombreux conflits armés les ont d'ailleurs opposés à certaines communautés et régions qui refusaient de s'acquitter de l'impôt d'autant que le rôle de l'administration était quasiment réduit à l'extraction fiscale sans contrepartie en termes d'aide, de construction d'écoles, de *zawiyate* (confréries), d'infirmes... La Régence n'assurait pas le moindre service public, or ce dernier est l'une des raisons d'être d'un État.

Enfin, la composante humaine du pouvoir est de souche ottomane et non berbéro-arabe. Le pouvoir n'était pas bâti sur une relation organique avec les populations. Aux palais des Deys jusqu'à 1830 l'on parlait turque, alors qu'à la cour du Bey de Tunis l'on exprimait en arabe, les Beys de Tunis au XIX<sup>e</sup> siècle s'étaient en quelque sorte « tunisifiés », pendant que les Deys d'Alger étaient restés ottomans.

À la différence donc des Tunisiens, les Algériens n'ont pas pu s'imposer dans l'ordre politique des conquérants ottomans et n'ont pas pu s'autonomiser de l'Empire à l'instar de Mohamed Ali Pacha en Égypte qui a réussi à s'émanciper de la Sublime Porte. L'organisation de la succession, entre la quarantaine environ de Deys, dernière dynastie de la Régence d'Alger, intervenait très souvent dans des bains de sang. Qui plus est, le Dey ne jouissait pas d'une légitimité comparable à celle du Sultan alaouite au Maroc ni même à celle du Bey husseinite en Tunisie<sup>75</sup>. Les janissaires, (*yenishéri* signifiant nouvelle armée) au nombre de 10 000 à 12 000 environ composés majoritairement de Chrétiens convertis et de Turcs) relevaient directement du sultan, leur père nourricier, qui leur assurait la solde et la protection. Leur emblème était la marmite, symbole de la nourriture abondante qui leur était servie.

À la lumière de tout ce qui précède, l'on peut conclure par ces quelques remarques.

L'Algérie est prisonnière depuis 1962 de l'horizon nationaliste, instrument idéologique fondamental du maintien d'un régime politique d'une nature hybride militaro-politique. Une critique lucide des fondements de l'État-nation et du soubassement culturel qui le sous-tend est indispensable pour mieux comprendre les blocages d'aujourd'hui. La longévité du régime ne tient pas uniquement par l'effet conjugué de son puissant appareil répressif, de la corruption généralisée qui lui garantit des soutiens et la paix sociale par une redistribution inégale de la rente pétrogazière. L'idéologie nationaliste contribue autant que la répression et la corruption, si ce n'est davantage, à son maintien. Un examen critique des sources idéologiques de la nation est nécessaire pour sortir de l'approche essentialiste à fondement ethno-religieux pour la construire sur un soubassement politique, c'est-à-dire sur le sentiment d'appartenance commune à une communauté politique et sur la citoyenneté qui transcende les appartenances ethnique, linguistique, clanique, religieuse...

Le choix de la conception jacobine de la nation adoptée dès 1962, dont les premiers jalons furent posés au cours du mouvement nationaliste des années 1920 et 1930, a eu pour conséquence immédiate la mobilisation de l'ensemble des instruments politiques, juridiques, idéologiques de l'État (constitutions, chartes, discours...) y compris l'école, les médias, l'histoire, le roman national... en vue d'une assimilation radicale à la seule norme ethnique et religieuse. Ce type de nationalisme ne peut se réaliser que si le modèle est attractif, de nature à susciter l'adhésion d'une écrasante majorité de citoyens. À défaut, il s'accomplira par la contrainte, et

75. Michel Camau, *Pouvoirs et institutions au Maghreb*, Paris, Cérès Productions, 1978, p. 99.

c'est bien le cas en l'occurrence, par la mise en place un système de contrôle social fort répressif.

Aujourd'hui, il est temps de s'affranchir de cette conception contraignante et inadaptée pour la concevoir sur la citoyenneté. Les pratiques politiques et sociales autoritaires et la culture patriarcale, consubstantielle à l'islam et ancrée dans les mœurs, ont agi comme un puissant frein à l'émergence de l'individu citoyen. La citoyenneté s'entend ici dans le sens d'une double rupture avec le croyant et le sujet, pour que le citoyen devienne membre actif de sa communauté politique et participe pleinement, par l'exercice de ses droits politiques, à la désignation des instances gouvernant son pays. Si les droits de l'homme sont des libertés, selon le juste mot de Jean Rivero, les droits des citoyens sont des pouvoirs. ■